

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION DES ELEMENTS
MOBILES D'UN MEUBLE SIMPLE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 31 20 02 U 11 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation

EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION DES ELEMENTS MOBILES D'UN MEUBLE SIMPLE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ des connaissances en technologie et en dessin technique ;
- ◆ de concevoir et de réaliser les éléments mobiles des meubles simples.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Expliquer le fonctionnement et l'utilisation des différentes machines employées en ébénisterie (raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse...) ainsi que les règles de sécurité ;
- ◆ décrire et expliquer les différents modes d'assemblages de panneaux massifs et industriels ;
- ◆ citer les caractéristiques, les avantages, les inconvénients des modes d'assemblages et d'utilisation des différentes colles à bois ;
- ◆ expliquer les différentes étapes indispensables à la réalisation d'un meuble ;
- ◆ exécuter la maintenance de premier niveau des machines, outils et accessoires ;

sur base de consignes précisant les caractéristiques du bâti de meuble à réaliser, en utilisant l'outillage adéquat et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, en tenant compte des différentes étapes indispensables à la réalisation du bâti, en utilisant différentes machines telles que raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse,

- ◆ choisir des bois dont les défauts éventuels n'auront pas d'incidence sur la stabilité et l'aspect final du bâti de meuble ;
- ◆ établir les épures (y compris les détails d'assemblage) et les bordereaux ;
- ◆ réaliser un bâti de meuble et en vérifier l'équerrage, les dimensions et la planéité.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Ebénisterie : conception et réalisation d'un bâti de meuble » code N° 31 20 01 U 11 D1 classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Dessin technique	CT	B	20
Technologie et connaissance des matériaux	CT	B	16
Travaux pratiques d'ébénisterie	PP	C	60
2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

4.1. Dessin technique

L'étudiant sera capable :

pour les éléments mobiles des meubles simples,

- ◆ de réaliser des croquis géométraux et de présentation ;
- ◆ d'établir les schémas des différents assemblages et des moulures ;
- ◆ d'établir les épures, y compris les détails d'assemblage ;
- ◆ de définir l'agencement des éléments mobiles (portes et tiroirs).

4.2. Technologie et connaissance des matériaux

L'étudiant sera capable :

- ◆ *sur base des épures*, d'établir les bordereaux relatifs à la construction des éléments mobiles de meubles simples ;
- ◆ d'expliquer les différentes étapes indispensables à la réalisation d'un tiroir simple et à recouvrement ;
- ◆ d'expliquer le fonctionnement du coulissage des tiroirs (différentes méthodes) ;
- ◆ de décrire et de choisir les différents types de quincailleries : charnières, paumelles droites et coudées, pivots, serrures...

4.3. Travaux pratiques d'ébénisterie

L'étudiant sera capable :

pour la réalisation des éléments mobiles d'un meuble simple (tiroir, porte, tablette), dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,

- ◆ de choisir les bois les mieux adaptés à la réalisation des éléments mobiles ;
- ◆ de débiter, corroyer, établir, tracer, mortaiser, tenonner, toupiller les bois ;
- ◆ de réaliser le montage et le collage en utilisant les matériaux adéquats et le matériel de serrage ;

- ◆ de nettoyer et de poncer les éléments mobiles du meuble ;
- ◆ de vérifier l'équerrage, les dimensions et la planéité de l'ouvrage ;
- ◆ d'ajuster les éléments mobiles dans les ouvertures du bâti ;
- ◆ de réaliser le coulissage d'un tiroir ;
- ◆ de ferrer et d'installer les quincailleries de suspension ;
- ◆ d'équiper en quincaillerie de fermeture et accessoires de décoration ;
- ◆ d'assurer la finition ;
- ◆ de teinter ou de colorer et de réaliser une finition simple (huile ou cire).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliquer les différentes étapes indispensables à la réalisation d'un tiroir simple et à recouvrement ainsi que le fonctionnement du coulissage du tiroir ;
- ◆ de décrire et de choisir les différents types de quincailleries : charnières, paumelles droites et coudées, pivots, serrures... ;

sur base de consignes précisant les caractéristiques des éléments mobiles d'un meuble simple (tiroir, porte, tablette),

en utilisant l'outillage adéquat et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, en tenant compte des différentes étapes indispensables à la réalisation de ces éléments, en utilisant différentes machines telles que raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse,

- ◆ de choisir des bois dont les défauts éventuels n'auront pas d'incidence sur l'aspect final des éléments mobiles du meuble ;
- ◆ d'établir les épures (y compris les détails d'assemblage) et les bordereaux ;
- ◆ de réaliser et d'ajuster les éléments mobiles du meuble.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision des épures,
- ◆ le niveau d'adéquation entre les épures et les éléments mobiles réalisés,
- ◆ la qualité et la précision de la réalisation,
- ◆ la qualité de la finition.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Travaux pratiques d'ébénisterie », il est conseillé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION
D'UN BATI DE MEUBLE SIMPLE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 31 20 01 U 11 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation

EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION D'UN BÂTI DE MEUBLE SIMPLE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir des connaissances en technologie et en dessin technique ;
- ◆ de concevoir et de réaliser un bâti de meuble.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En pratique des assemblages de base de la menuiserie,

au départ de consignes de travail en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,

- ◆ appliquer les techniques d'exécution d'un cadre de synthèse avec moulure et feuillure ou moulure et rainure ;
- ◆ caractériser les différents assemblages rentrant dans ce cadre de synthèse ;
- ◆ respecter la conformité du cadre de l'élément au plan.

En bases du dessin technique et calculs professionnels,

- ◆ *en disposant du matériel nécessaire :*
 - ◆ lire les plans d'un meuble simple ;
 - ◆ en exécuter l'épure ;
 - ◆ en dresser les bordereaux ;
- ◆ établir le prix de revient d'une réalisation en opérant au moins deux choix différents (de variétés ou de débits).

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « Ouvrier menuisier : pratique des assemblages de base de la menuiserie – niveau 1 » code 31 11 08 U 11 D1 et « Bases du dessin et calculs professionnels » code N° 31 11 10 U 11 D1 classées dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Dessin technique	CT	B	30
Technologie et connaissance des matériaux	CT	B	18
Travaux pratiques d'ébénisterie	PP	C	96
2. Part d'autonomie		P	36
Total des périodes			180

4. PROGRAMME

4.1. Dessin technique

L'étudiant sera capable :

pour un bâti de meuble simple,

- ◆ de réaliser des croquis géométraux et de présentation ;
- ◆ d'établir les schémas des différents assemblages ;
- ◆ d'établir les épures, y compris les détails d'assemblage.

4.2. Technologie et connaissance des matériaux

L'étudiant sera capable :

- ◆ *sur base des épures*, d'établir les bordereaux relatifs à la construction de bâtis de meubles simples ;
- ◆ d'expliquer les différentes étapes indispensables à la réalisation d'un meuble ;
- ◆ de citer les différentes normes dimensionnelles d'usage en ébénisterie ;
- ◆ d'expliquer le fonctionnement et l'utilisation des différentes machines utilisées en ébénisterie (raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse...) ainsi que les règles de sécurité ;
- ◆ de décrire et d'expliquer les différents modes d'assemblages de panneaux massifs et industriels ;
- ◆ *à partir de documents*, d'identifier les défauts courants des bois sur pied et en boule (champignons, gerçures...) ;
- ◆ de citer les caractéristiques, les avantages, les inconvénients et les modes d'utilisation des différentes colles à bois.

4.3. Travaux pratiques d'ébénisterie

L'étudiant sera capable :

pour la réalisation d'un bâti de meuble comportant quatre pieds droits, au moins un tiroir, une porte, une tablette, deux panneaux et un fond,

dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,

- ◆ de choisir les bois les mieux adaptés à la réalisation du bâti de meuble ;
- ◆ de débiter, corroyer, établir¹, tracer, mortaiser, tenonner, toupiller les bois ;
- ◆ de nettoyer et de poncer les panneaux et les intérieurs du bâti de meuble ;
- ◆ de réaliser le montage et le collage des différents éléments en utilisant les matériaux adéquats ;
- ◆ de vérifier l'équerrage les dimensions et la planéité de l'ouvrage ;
- ◆ d'exécuter la maintenance courante des machines, outils et accessoires ;
- ◆ de mettre en ordre le poste de travail.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliquer le fonctionnement et l'utilisation des différentes machines employées en ébénisterie (raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse...) ainsi que les règles de sécurité ;
- ◆ de décrire et d'expliquer les différents modes d'assemblages de panneaux massifs et industriels ;
- ◆ de citer les caractéristiques, les avantages, les inconvénients des modes d'assemblages et d'utilisation des différentes colles à bois ;
- ◆ d'expliquer les différentes étapes indispensables à la réalisation d'un meuble ;
- ◆ d'exécuter la maintenance de premier niveau des machines, outils et accessoires

sur base de consignes précisant les caractéristiques du bâti de meuble à réaliser, en utilisant l'outillage adéquat et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, en tenant compte des différentes étapes indispensables à la réalisation du bâti, en utilisant différentes machines telles que raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse,

- ◆ de choisir des bois dont les défauts éventuels n'auront pas d'incidence sur la stabilité et l'aspect final du bâti de meuble ;
- ◆ d'établir les épures (y compris les détails d'assemblage) et les bordereaux ;
- ◆ de réaliser un bâti de meuble et d'en vérifier l'équerrage, les dimensions et la planéité.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision des épures,
- ◆ le niveau d'adéquation entre les épures et le bâti réalisé,
- ◆ la qualité et la précision de la réalisation.

¹ Marquer les pièces

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Travaux pratiques d'ébénisterie », il est conseillé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

EBENISTERIE : PREPARATION, FINITION ET
COMMERCIALISATION D'OUVRAGES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 31 20 04 U 21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation

EBENISTERIE : PREPARATION, FINITION ET COMMERCIALISATION D'OUVRAGES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de déterminer le prix d'un ouvrage, d'en assurer la finition et de le valoriser en l'exposant.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Expliquer les différentes étapes indispensables à la réalisation d'un tiroir simple et à recouvrement ainsi que le fonctionnement du coulissage du tiroir ;
- ◆ décrire et choisir les différents types de quincailleries : charnières, paumelles droites et coudées, pivots, serrures... ;

sur base de consignes précisant les caractéristiques des éléments mobiles d'un meuble simple (tiroir, porte, tablette),

en utilisant l'outillage adéquat et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, en tenant compte des différentes étapes indispensables à la réalisation de ces éléments, en utilisant différentes machines telles que raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse,

- ◆ choisir des bois dont les défauts éventuels n'auront pas d'incidence sur l'aspect final des éléments mobiles du meuble ;
- ◆ établir les épures (y compris les détails d'assemblage) et les bordereaux ;
- ◆ réaliser et ajuster les éléments mobiles du meuble.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Ebénisterie : conception et réalisation des éléments mobiles d'un meuble simple » code N° 31 20 02 U 11 D1 classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie : produits de finition	CT	B	12
Travaux pratiques de préparation et de finition d'ouvrages	PP	C	40
Techniques de commercialisation	CT	B	28
2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

4. PROGRAMME

4.1. Technologie : produits de finition

L'étudiant sera capable :

sur base de catalogues et/ou de fiches techniques de produits de finition du bois,

- ◆ de citer les principaux produits (cires, vernis, polissures, teintures...) et d'en préciser les caractéristiques, les avantages et les inconvénients ;
- ◆ d'expliquer les méthodes de préparation des produits à appliquer ;
- ◆ d'expliquer les techniques de finition principales telles que polissage, application de cire et de vernis, rempli ciré, céruse, teinture... et d'en préciser les avantages et inconvénients.

4.2. Travaux pratiques de préparation et de finition d'ouvrages

L'étudiant sera capable :

au départ d'un cahier des charges ou de consignes de travail, en utilisant l'outillage adéquat dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, de manière autonome,

en veillant au respect des mesures de protection individuelle et collective,

- ◆ de déposer les éléments de quincaillerie et de décoration en vue de la finition (démonter, classer, entreposer) ;
- ◆ de préparer le support afin d'obtenir un état de surface apte à recevoir un produit de finition ;
- ◆ de choisir et/ou de préparer les produits de finition à appliquer ;
- ◆ de mettre en œuvre les différentes techniques de finition (artisanales et industrielles) telles qu'application de cire, de vernis, de polissage, de teinture... en respectant scrupuleusement les conseils d'utilisation des différents produits ;
- ◆ de reposer la quincaillerie et de contrôler la conformité de l'ouvrage.

4.3. Techniques de commercialisation

L'étudiant sera capable :

à partir d'une commande d'ouvrage d'ébénisterie comprenant un plan de réalisation et nécessitant un nombre d'heures de travail déterminé,

- ◆ d'établir la liste des différents éléments intervenant dans le devis (prix d'achat des matières et des fournitures, coûts d'exécution, frais généraux, bénéfice...)

- ◆ d'évaluer, de comparer et de calculer le prix des matériaux :
 - ◆ appel d'offres auprès des différents fournisseurs,
 - ◆ comparaison des qualités et des services,
 - ◆ estimation des pertes éventuelles et des délais de livraison ;
 - ◆ de rédiger un bon de commande ;
- à partir d'un choix de meubles,*
- ◆ de concevoir une exposition favorable à la valorisation des produits ;
 - ◆ de citer les arguments favorables à la vente ;
 - ◆ de choisir un endroit approprié à l'entreposage et au conditionnement des produits.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliquer les techniques de finition principales telles que polissage, application de cire et de vernis, rempli ciré, céruse, teinture... et d'en préciser les avantages et inconvénients ;

au départ d'un cahier des charges ou de consignes de travail, en utilisant l'outillage adéquat dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, de manière autonome,

en veillant au respect des mesures de protection individuelle et collective,

- ◆ de déposer les éléments de quincaillerie et de décoration en vue de la finition (démonter, classer, entreposer) ;
- ◆ de mettre en œuvre les différentes techniques de finition (artisanales et industrielles) telles qu'application de cire, de vernis, de polissage, de teinture... en respectant scrupuleusement les conseils d'utilisation des différents produits ;

à partir d'une commande d'ouvrage d'ébénisterie comprenant un plan de réalisation et nécessitant un nombre d'heures de travail déterminé,

- ◆ d'évaluer, de comparer et de calculer le prix des matériaux ;
- ◆ de concevoir une exposition favorable à la valorisation du produit et de choisir un endroit approprié à l'entreposage et au conditionnement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le soin apporté dans la réalisation du travail,
- ◆ le degré de précision dans le calcul des prix.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Travaux pratiques de préparation et de finition d'ouvrages », il est conseillé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.